



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 19 juin 2024 s'est réuni aux Terrasses de la Gournerie à Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Michelle DEQUIDT, Marie-Line RABILLER, Annick VAILLANT, Séverine SANCEREAU

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Gérald CRESPEL, Joël MOSSET, Eric BAINVEL

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Farida REBOUH à Alain CHAUVET
Martine LE BAIL à Marie-Line RABILLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2024-06-35

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044
Identifiant de l'acte : 044-264400342-20240628-20240635-DE	
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/06/2024	

DÉLIBÉRATION 2024-06-35

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 BUDGET ANNEXE DE L'ACCUEIL DE JOUR

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Il est proposé au Conseil d'administration :

- ♦ considérant que le compte administratif et le compte financier présentent un excédent qu'il convient d'affecter,
- ♦ constatant que le compte financier présente :
 - ✓ un déficit de fonctionnement de : - 27 266,38 au titre de la gestion 2023,
 - ✓ un résultat antérieur reporté de : 36 136,61 €
- ♦ statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
 - décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - ⇒ Report à nouveau pour **8 870,23 €** : affectés aux dépenses d'exploitation de l'année 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Président du CCAS
Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 28 juin 2024
Publié le 02 juillet 2024